

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 3 décembre 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-248**

**MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil étant présents

Il est proposé par Mme Josée Martin  
et résolu unanimement :

De rajouter l'item suivant à l'ordre du jour : avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement # 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-249**

**CAMPING DU LAC BLANC INC. / QUITTANCE FINALE**

Il est proposé par Mme Louise Magnan  
Et résolu à l'unanimité que :

1° La Municipalité, en sa qualité de créancière de **CAMPING DU LAC BLANC INC.**, reconnaisse par les présentes avoir reçu de cette dernière, à son entière satisfaction, le parfait paiement et remboursement de toutes sommes à elle due en capital, intérêts, frais et accessoires, aux termes de l'acte de vente comportant hypothèque ci-après mentionné et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Portneuf** de la manière ci-après mentionnée, dont et du tout quittance générale et finale et mainlevée totale, savoir:

Hypothèque découlant d'un acte de vente avec solde de prix de vente consenti en faveur de **CAMPING DU LAC BLANC INC.** par la Municipalité, reçu par Me Nadia Roy, notaire, le 24 mars 2005, et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Portneuf** sous le numéro **12 175 117**; et pour lequel un avis a été publié au registre des droits personnels et réels mobiliers sous le numéro 05-0163047-0003.

EN CONSÉQUENCE de ce paiement, la Municipalité donne et accorde par les présentes **MAINLEVÉE TOTALE**, de l'inscription de toutes hypothèques, droits résolutoires et autres droits de garantie lui résultant dudit acte ci-dessus mentionné et consent par les présentes purement et simplement à leur radiation.

2° Le secrétaire-trésorier et directeur-général de la Municipalité, monsieur **Serge DERASPE**, soit et est par les présentes autorisé à signer, seul, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de quittance notarié à intervenir pour fins de publication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, de même que le formulaire RV requis intitulé «**RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RADIATION VOLONTAIRE**» à être déposé au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) également pour fins de radiation de l'hypothèque contenu à l'acte précité; de même que tout document nécessaire et/ou utile afin de donner effet plein et entier à la présente résolution.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-250**

### **VOIRIE : LOCATION D'UN CAMION DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** que le camion Ford 1998 du service de la voirie requiert des réparations importantes et qu'il est préférable dans les circonstances, qu'il soit remplacé ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire le remplacer par l'acquisition d'un camion usagé de modèle Chevrolet Silverado 2003 8 cylindres 4.8 litres ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire une période d'essai du véhicule ci-haut mentionné avant de procéder à son acquisition définitive ;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Ghislain Matte  
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte l'offre présentée par Plamondon Ford 9260-2549 Québec inc. pour un camion Chevrolet Silverado 2003 au prix de 10,995 \$ taxes en sus incluant une location au tarif mensuel de 200 \$ avec une option d'achat à exercer dans les 60 jours de sa prise de possession pour une période d'essai dudit véhicule.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION**

Je, Gaétan Desmarchais, conseiller au siège numéro 5, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine session de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement # 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement.

---

Conseiller

**PÉRIODE QUESTIONS :**

Aucune

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 3ième jour de décembre 2012.

---

Serge Deraspe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**RÉSOLUTION NO. 2012-12-251**

**FIN DE LA SESSION**

Il est proposé par M. Ghislain Matte  
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Serge Deraspe  
Directeur général & secrétaire-trésorier

---

Pierre Saint-Germain  
Maire